

6431004

CONSTANTIN ASSOCIES
S.A. au Capital de € 831 300
26, rue de Marignan – 75008 PARIS
R.C. Paris 642 010 045

G.T.C. de Paris
I M F
- 8 NOV. 2006
N° DE DÉPÔT

93653

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 29 JUIN 2006

L'an deux mille six
Le vingt neuf juin à 8 H 30 heures

Les actionnaires de CONSTANTIN ASSOCIES, société anonyme au capital de € 831 300 dont le siège social est à Paris 8ème, 26 rue de Marignan, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle au 114 rue Marius AUFAN - 92300 Levallois Perret sur convocation du Directoire par lettre en date du 13 juin 2006 adressée en recommandé ou remise à chaque actionnaire nominatif ainsi qu'aux commissaires aux comptes.

Il a été dressé une feuille de présence, qui a été signée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que, le cas échéant, comme mandataire.

M. Jean-Claude Saucé, en sa qualité de Vice-Président du Conseil de Surveillance, préside l'Assemblée.

Messieurs François-Xavier Ameys et Michel Bonhomme acceptent les fonctions de scrutateurs.

Monsieur Jean Paul Séguret est désigné comme secrétaire.

Le Président constate que la feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, fait ressortir que les actionnaires présents ou représentés possèdent 76475 actions sur les 83 130 actions ayant le droit de vote et qu'à ces 76475 actions représentées sont attachées autant de voix. En conséquence, le quorum est atteint.

Messieurs Mittele et Chavagnac, commissaires aux comptes, sont absents excusés.

Le Président fait part à l'Assemblée Générale d'un courriel reçu de Monsieur Jean-Louis Vorburger contestant la validité de l'Assemblée Générale pour défaut de respect de « la procédure juridique relative à la convocation ». L'Assemblée Générale constate que Monsieur Jean-Louis Vorburger a été régulièrement convoqué et qu'elle peut donc valablement se tenir.

Il rappelle l'ordre du jour :

- 1) Lecture des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2005
- 2) Approbation du rapport de gestion et des comptes annuels et consolidés de l'exercice 2005
- 3) Affectation du résultat de l'exercice 2005
- 4) Approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes et des opérations qui y sont mentionnées
- 5) Nomination de nouveaux membres au Conseil de Surveillance
- 6) Questions diverses.

Il dépose sur le bureau en les mettant à la disposition de l'Assemblée :

- 1) Un exemplaire de la lettre de convocation envoyée aux actionnaires,
- 2) La feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés et la liste des actionnaires,
- 3) L'inventaire, les comptes annuels et consolidés ainsi que le certificat des rémunérations les plus élevées,
- 4) Le rapport de gestion du Directoire,
- 5) Le rapport du Conseil de Surveillance,
- 6) Les rapports des Commissaires aux comptes,
- 7) Le texte des résolutions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire,
- 8) Les statuts de la société.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires, documents et renseignements qu'il énonce, ont été tenus à la disposition des actionnaires dans les 15 jours précédant l'Assemblée.

Sur son invitation, l'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président donne alors la parole au Président du Directoire qui procède à la lecture du rapport de gestion et des rapports des Commissaires aux Comptes.

Le Président déclare ensuite la discussion ouverte. Après avoir répondu aux questions posées, il met au vote les résolutions suivantes :

.../...

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale sur proposition du Directoire nomme en qualité de Membre du Conseil de Surveillance : Monsieur Jean-Marc BASTIER demeurant 26 rue de Marignan – 75008 Paris.

Monsieur Jean-Marc BASTIER conservera le bénéfice de son actuel contrat de travail.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 49 644 voix.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale sur proposition du Directoire nomme en qualité de Membre du Conseil de Surveillance : Monsieur Gilles CART-TANNEUR demeurant 52 rue des Côtes – 78600 Maisons-Laffitte.

Monsieur Gilles CART-TANNEUR conservera le bénéfice de son actuel contrat de travail.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 49 644 voix.

Septième résolution

L'Assemblée Générale sur proposition du Directoire nomme en qualité de commissaire aux comptes suppléant : Monsieur Jean LEBIT demeurant 18 avenue du 8 mai 1945 – 95200 Sarcelles, pour la durée du mandant restant à courir, en remplacement de Madame Sylviane BACQUE.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Madame Françoise Constant, de sa fonction de Membre du Conseil de Surveillance.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Neuvième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie des présentes pour effectuer toutes formalités.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée est levée à 11 heures 20.

Le Président
Jean-Claude SAUCÉ

Les Scrutateurs
François-Xavier AMEYE Michel BONHOMME

Le Secrétaire
Jean Paul SEGURET

Lequey
**COPIE CONFORME
A L'ORIGINAL**